



Mon constructeur me demande des sous

Par **popo85**, le **25/11/2010** à **09:08**

Bonjour,

Je voudrais savoir si mon constructeur à le droit de me réclamer des sous 3 mois après la signature du procès verbal de construction et le solde de tout compte de celle ci. En effet, il viens de remarquer une erreur dans son dossier et nous demande de régulariser la situation rapidement. Ils ont fait une erreur en retirant une somme sur un des avenants alors qu'il ni avait pas lieu d'être. Or, cette moins value qui nous avait été faite alors qu'il ni avait pas lieu à servis à leur commercial pour nous vendre d'autres produits de chez eux.